

**Motion du 18 avril 2012 de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«Les Mouettes, c'est chouette».**

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 8 juin 2016)

MOTION

Considérant:

- que le lac Léman est une destination touristique qui attire chaque année des visiteurs du monde entier et qu'il constitue une source de plaisir et d'admiration incontestable;
- le plaisir de traverser la rade en Mouette, embarcation légère, publique, peu onéreuse;
- l'utilité de ce moyen de transport, non seulement pour les touristes mais aussi pour les Genevois, en tant qu'offre complémentaire aux autres moyens de transport, capable de contribuer à désengorger le trafic du centre-ville, notamment celui de la traversée des ponts;
- le fait que les Mouettes genevoises participent à l'offre des transports publics et à la complémentarité du mode de déplacement telle que celle-ci est inscrite dans l'article 160 C de la Constitution genevoise;
- le souhait de nombreux résidents de pouvoir se rendre par ce moyen à leur destination de travail ou de loisir;
- le constat que les quatre lignes existantes ne fonctionnent actuellement qu'en navettes reliant, aller-retour, un seul débarcadère à un seul autre;
- la difficulté, pour le trajet de certains usagers, notamment les familles et les personnes à mobilité réduite, que revêt l'obligation de changer de navette;
- l'utilité de modifier ou de compléter le réseau actuel en réalisant une ligne continue reliant les différents débarcadères pour répondre à ces légitimes attentes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir avec la Société des mouettes genevoises navigation (SMGN), en concertation avec tous les partenaires concernés (Confédération, Etat, Compagnie générale de navigation), une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant Châteaubriand au quai Gustav-Ador;
- de présenter au plus vite au Conseil municipal les conditions et les délais de réalisation y relatifs.